

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 4 MARS 2016**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Comptes de Gestion 2015 (Budget Assainissement, Budget Commune)
- Comptes administratifs 2015 (Budget Assainissement, Budget Commune)
- Demande de réserve parlementaire – Aménagement des allées du cimetière - Devis
- Demande de DETR – Sécurité routière à l'entrée du bourg - Devis
- Classe poney
- Subventions aux associations dont Ca Coule de Source
- Budget et informatisation de la bibliothèque
- Charges du RPI
- Remboursement du transport scolaire
- Unité Localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)
- Indemnités aux adjoints
- Demande de l'école – compte-rendu du conseil d'école
- Droit de préemption – parcelle B376
- Devis pour le tracteur-tondeuse
- Date et tickets spéciaux pour l'ouverture de la pêche

Informations et questions diverses

- Plan de sauvegarde communale
- Point CCPL
- Divers

Convocations adressées le 29 février 2016

L'an deux mil seize, le quatre mars à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – JARRY – BENEFIX – Mmes AUBRY – VERON – LEROUX – VETTIER

Absents excusés : MM. BLAIN – HELAINE – PRINCE – Mmes GEMIN – POIRIER

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS A DELIBERATION

Compte de Gestion 2015 – Budget Assainissement

Le compte de gestion du budget assainissement, élaboré par le comptable public, fait apparaître pour la gestion 2015 un résultat d'exploitation en excédent de 4 879,39 €.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice 2015 présente un excédent de 13 422,53€.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte de gestion 2015 et le valide à l'unanimité des membres présents.

Compte Administratif 2015 – Budget Assainissement

Le compte administratif 2015 du budget Assainissement reprend rigoureusement les données du compte de gestion et fait apparaître les résultats suivants :

1) Détermination du résultat d'exploitation	
Excédent antérieur reporté	3 560,45 €
Résultat de l'exercice	<u>4 879,39 €</u>
Total	8 439,84 €
2) Résultat section d'investissement	
Excédent antérieur reporté	10 009,48 €
Résultat de l'exercice	<u>13 422,53 €</u>
Total	+ 23 432,01 €
3) Conclusion	
Un excédent de fonctionnement	8 439,84 €
Un excédent d'investissement	23 432,01 €

Après délibération, et en l'absence du Maire, le Compte Administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion 2015 – Budget Commune

Le compte de gestion du budget principal de l'exercice budgétaire 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 97 911,99 € et un déficit d'investissement de 63 491,39 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte de gestion 2015 et le valide à l'unanimité des membres présents.

Compte Administratif 2015 – Budget Commune

Le compte administratif 2015 du budget principal reprend rigoureusement les données du compte de gestion et fait apparaître les résultats suivants :

1) Détermination du résultat d'exploitation	
Excédent antérieur reporté	46 054,43 €
Résultat de l'exercice	<u>97 911,99 €</u>
Total	143 966,42 €
2) Résultat section d'investissement	
Déficit antérieur reporté	-29 164,63 €
Résultat de l'exercice	<u>- 63 491,39 €</u>
Total	- 92 656,02 €
3) Conclusion	
Un excédent de fonctionnement	143 966,42 €
Un déficit d'investissement	- 92 656,02 € hors RAR
Déficit d'investissement	- 92 656,02 €
RAR dépenses	- 17 229,09 €
RAR recettes	<u>+ 3 317,59 €</u>
A couvrir par compte 1068	- 106 567,52 €

Après délibération, en l'absence du Maire, le Compte Administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

Demande de réserve parlementaire

Lecture est donnée d'une lettre datée du 20 janvier 2016 et émanant de M. Zocchetto et Mme Doineau, sénateurs de la Mayenne faisant état d'une subvention de 5 000 € obtenue sur le budget 2016 sur le programme 122 Action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ».

Toutefois, il y a lieu de formaliser cette demande par la délibération suivante :
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 5 000 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue de réaliser la réfection des allées du cimetière, dont le coût s'élève à 27 495,07 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite ladite subvention auprès du Ministre de l'Intérieur.

Devis concernant l'aménagement des Allées du Cimetière

Après en avoir délibéré et procédé à l'étude de deux devis concernant ces travaux, le Conseil Municipal décide de sélectionner l'entreprise Creavert pour un montant de 30 746,39 € ; les allées étant réalisées en enrobé à chaud.

Un devis complémentaire de la même entreprise est accepté pour la finition à l'arrière des bordures pour une somme de 2 247,70 € TTC.

Cette délibération sera transmise pour compléter le dossier de demande de DETR.

Devis concernant la sécurité routière à l'entrée du bourg

Un seul devis étant parvenu à la Mairie ; le Conseil Municipal décide d'attendre un deuxième devis pour pouvoir choisir. A noter toutefois que ces travaux qui ont fait l'objet d'une demande de DETR ne seront probablement pas réalisés sur cet exercice budgétaire compte tenu de la dépense à prévoir.

Classe poney

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis relatif à la sortie scolaire des élèves concernant la classe poney dont la totalité du séjour s'élève à 1 469,60 € TTC. La participation des communes du RPI La Gravelle-La Brûlatte étant fixée à 50 % de la dépense soit 734,08 € ; il y a lieu de prévoir au budget une somme de 400,80 € correspondant aux 18 élèves de La Brûlatte sur la totalité des 33 élèves participant à la Classe poney.

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de retenir les montants suivants correspondant aux associations aidées par la commune :

ASSOCIATIONS	VOTE 2016
Amicale des parents d'élèves	300,00
CRAB	350,00
Coopérative scolaire La Brûlatte	1 000,00
Coopérative scolaire La Gravelle – Classe de mer	1 575,82
Coopérative scolaire La Brûlatte – Classe poney	400,80
ADMR	1 191,00
Club des Aînés	100,00
Groupement de défense des cultures	128,97
AFN	100,00
Théâtre « Les Hurlettes »	100,00
Association française de l'Ataxie de Friedreich	200,00
CAUE	68,60

Association pour le don de sang bénévole	70,00
SPA – Convention fourrière	212,70
Pass'Sport	92,00
Clown Hospitalier	70,00
Imprévu	100,00
TOTAL	6 059,89

Au total, les subventions représentent une somme de 6 059,89 € à inscrire au budget 2016.

A noter toutefois que la subvention versée à l'association Ça Coule de Source qui doit encore faire l'objet de derniers ajustements n'est pas soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Elle sera votée lors du prochain Conseil Municipal.

Budget fonctionnement de la Bibliothèque et informatisation

Budget fonctionnement

Lecture est donnée de la lettre du 1^{er} février 2016 émanant de Mme Sivignon faisant état de l'activité lecture à la Bibliothèque.

Une demande de budget fonctionnement à hauteur de 975 € est sollicitée. Il est à noter que dans ce budget, 650 € sont affectés à l'achat de livres et à l'abonnement.

Après en avoir délibéré, ce budget est validé par le Conseil Municipal.

Informatisation

La bibliothèque relais de La Brûlatte dépendante de la médiathèque de Port-Brillet gagnerait en attractivité auprès du lecteur et en efficacité et rapidité au niveau de la gestion et du prêt de même qu'en terme de professionnalisation si cette dernière était informatisée.

Le coût à prévoir concernant cette informatisation est évalué à 1 764,57 € TTC dont 1 344 € pour l'investissement en matériel.

Cette dépense pourrait être subventionnée par le Département dans l'optique de la nouvelle dotation aux communes de moins de 10 000 habitants et dans le cadre des nouveaux contrats de territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce projet d'informatisation et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre de la dotation des communes de moins de 10 000 habitants portant sur les nouveaux contrats de territoire.

Charges de fonctionnement du RPI

En 2016, il conviendra d'inscrire au budget une dépense de 20 523,82 € reversée à la Commune de La Gravelle correspondant à l'état des charges de fonctionnement de l'École primaire de La Gravelle concernant l'année 2015. Cette dépense est acceptée par le Conseil Municipal.

Une recette de 24 834,31 € est également validée par le Conseil Municipal correspondant aux charges de fonctionnement de l'École maternelle de La Brûlatte dues par la Commune de La Gravelle pour la même année 2015.

Remboursement du transport scolaire

Pour assurer le remboursement du transport scolaire aux familles qui utilisent le transport dans le cadre du RPI, il y a lieu de prévoir au budget 2016 une somme de 1 600 €. Ce remboursement accepté par le Conseil Municipal concerne 28 familles.

Participation pour les élèves scolarisés dans le cadre des ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

Trois enfants de La Brûlatte ayant été admis en classe ULIS du groupe scolaire de Port-Brillet ; le Maire de Port-Brillet demande dans un courrier daté du 9 février 2016 un accord de principe pour la participation financière de la commune de La Brûlatte aux frais de fonctionnement de cette structure. Le RPI La Gravelle-La Brûlatte ne disposant pas d'une telle structure, le Conseil Municipal accepte le principe d'une participation pour les trois élèves scolarisés dans l'ULIS.

Indemnités aux adjoints

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que pour les communes inférieures à 1 000 habitants les indemnités de fonction du Maire soient fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du Conseil Municipal.

Par contre, le Conseil Municipal doit déterminer librement les montants des indemnités allouées aux adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que les adjoints perçoivent le taux maximal correspondant à 8,25 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute de 313,62 €. Cette délibération prendra effet à compter du mois de mars 2016.

Compte rendu du Conseil d'école du 1^{er} février 2016

Le Maire rend compte des effectifs présents à la rentrée de 2015 – 104 élèves de plus de 3 ans et 112 avec ceux de moins de 3 ans sur le RPI qui se répartissent de la façon suivante :

École maternelle de La Brûlatte : 46 élèves

École primaire de La Gravelle : 66 élèves

Les prévisions pour la rentrée 2016 sont de 109 élèves de plus de 3 ans et 119 élèves en comptabilisant les élèves de moins de 3 ans.

Les deux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) ont été présentés par les deux directrices et un exercice de confinement a même été prévu par les deux écoles.

Les projets ont été présentés. A noter pour La Brûlatte un temps particulièrement fort : la mise en musique du « Petit Chaperon Rouge » qui sera réalisé avec les moyennes sections et les grandes sections en collaboration avec Cécile Guihard de la CCPL qui interviendra 12 fois après les vacances de février. Une représentation, restitution du travail de l'année, sera présentée le lundi 20 juin à la salle des fêtes de La Brûlatte.

La demande en matériel pour l'école maternelle de La Brûlatte fait état d'un ordinateur portable et de 6 tapis pour compléter ceux qui existent déjà.

Droit de préemption – Parcelles B376, B784, B786

Dans le cadre du PLU, et du droit de préemption dont dispose le Conseil Municipal sur les zones constructibles ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur lesdites parcelles situées dans le bourg.

Devis Tracteur-Tondeuse

Le tracteur-tondeuse ayant 5 ans d'existence, il convient d'envisager son remplacement au prochain budget 2016.

Plusieurs devis de matériel sont présentés au Conseil Municipal (marques : Iseki, John Deere, Hubota).

Après réflexion et délibération, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise Breillon Bertron qui propose un matériel John Deere incluant broyeur et godet, chargeur et petite tondeuse en plus ainsi qu'une citerne à fuel pour la somme totale de 52 400 € TTC.

Cette offre implique la reprise du tracteur actuel pour une somme de 12 500 €. Ce qui revient à une dépense nette pour la commune de 39 900 € TTC soit 33 250,00 € HT.

Plusieurs plans de financement ont été proposés par l'entreprise et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de retenir un plan de financement sur 6 ans qui débuterait un mois après la livraison du matériel. Les échéances seraient de 562 € ; le taux du crédit étant de 0,42 %.

Pêche au plan d'eau communal

Le Maire propose au Conseil Municipal les points suivants :

- L'ouverture de la pêche est fixée au samedi 2 avril 2016. A cette occasion un lâcher de truites sera effectué. Le prix de la gaule sera alors fixé à 3 euros le samedi 2 et le dimanche 3 avril 2016.

- Après ce week end, la pêche sera ouverte tous les jours, le tarif est maintenu à 2,50 € la gaule et 40 € la carte annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le Maire donne la parole à M. Renier Léon, 1^{er} adjoint et à M. Bénéfix René, conseiller municipal, référent sécurité qui ont assisté à une réunion d'information qui s'est déroulée en Préfecture de la Mayenne relative à la mise en place dans chaque collectivité d'un Plan Communal de Sauvegarde qui doit permettre de prendre les 1^{res} mesures efficaces en cas de catastrophes naturelles ou d'incidents imprévus présentant un risque majeur pour les populations.

Après présentation et discussion, le Maire propose de mettre en place une commission restreinte chargée d'étudier la faisabilité de la mise en place de ce plan. Il se rapprochera également des services de la Préfecture qui ont proposé leur aide pour l'élaboration de ce plan.

Point sur la CCPL

Le Maire présente au Conseil Municipal les grandes lignes de l'investissement 2016 prévu au budget 2016 de la CCPL :

- 100 000 € pour l'élaboration du PLUi
- 139 000 € pour l'acquisition de matériel et d'aménagement de locaux
- 200 000 € pour la contribution de la CCPL dans le plan de couverture en fibre optique du Département. Au total sur 5 ans c'est 8 040 prises qui équiperont le Pays de Loiron.
- 400 000 € pour avance au budget économique
soit des dépenses de 839 000 € sans recours à l'emprunt.

Le budget annexe économie prévoit des travaux à hauteur de 1 380 000 € avec un emprunt de 620 000 € pour réaliser les travaux suivants :

- 1^{re} tranche des travaux d'assainissement collectif de l'Ecoparc de La Gravelle – 250 000 €
- Solde des travaux des Pavés – 100 000 €
- Construction d'un atelier relais – 1 000 000 €
- Études pour ZA de Loiron et Montjean – 30 000 €
- Étude pour transfert des zones d'activités économiques communales conformément à la loi NOTRe.

Le budget environnement présente les investissements suivants :

- Finalisation de l'étude d'aménagement et de mise aux normes de la déchetterie de Port-Brillet – 20 000 €
- Mise en place des points de tris enterrés et réhabilitation des points tris aériens : 650 000 €

Dans le cadre de la proposition de fusion Loiron-Laval que le Conseil Municipal a rejeté ; des habitants de La Brûlatte ont lancé une pétition sur ce refus de fusion sur le site CHANGE.ORG.

Divers

Randonnées 2016

Le syndicat d'initiative ayant proposé aux communes du Pays de Loiron si elles souhaitent participer à la mise en place de randonnées nocturnes sur leur territoire ; le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et propose de retenir une date en juillet ou août et charge Mme Leroux de contacter le Syndicat d'Initiative.

Prochaines dates :

* 30 mars 2016 : 20h – Commission finances

* 11 avril 2016 : Conseil Municipal à 20h30 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24H00.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	Absent excusé
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VERON	
M. BLAIN	Absent excusé	Mme GEMIN	Absent excusé	Mme VETTIER	